

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

**RÈGLEMENT NO U-2555**

Modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone C 7-101 à même une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31, dans le secteur de Saint-Janvier;
- ajouter la sous-classe d'usage « I1-15 – Industrie de fabrication de produits métalliques » aux usages autorisés dans la zone C 7-101, dans le secteur de Saint-Janvier.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté un règlement portant le numéro U-2300, en ce qui concerne le zonage dans les limites du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que le règlement de zonage numéro U-2300 soit modifié;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de ce conseil tenue le 12 décembre 2022, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement numéro PU-2555 a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro PU-2555 a été adopté le 23 janvier 2023, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2555 nous est parvenue;

**LE 13 FÉVRIER 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'« Annexe B » du règlement de zonage numéro U-2300, intitulée « Plan de zonage », est modifiée de façon à agrandir la zone C 7-101 à même une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31, le tout tel que présenté à l'« Annexe A » du présent règlement.
2. L'« Annexe A » du règlement de zonage numéro U-2300, intitulée « Tableaux des dispositions spécifiques », est modifiée à la zone C 7-101 de façon à ajouter la sous-classe d'usage « I1-15 – Industrie de fabrication de produits métalliques » aux usages autorisés dans la zone, le tout tel que présenté à l'« Annexe B » du présent règlement.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Patrick Charbonneau, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, greffière





**Tableau des dispositions spécifiques  
zone C 7-101**

Dispositions spéciales	1	Les marges latérales et arrière sont de 3 mètres pour les tours de télécommunication.

Amendements	

# ACTUELLE



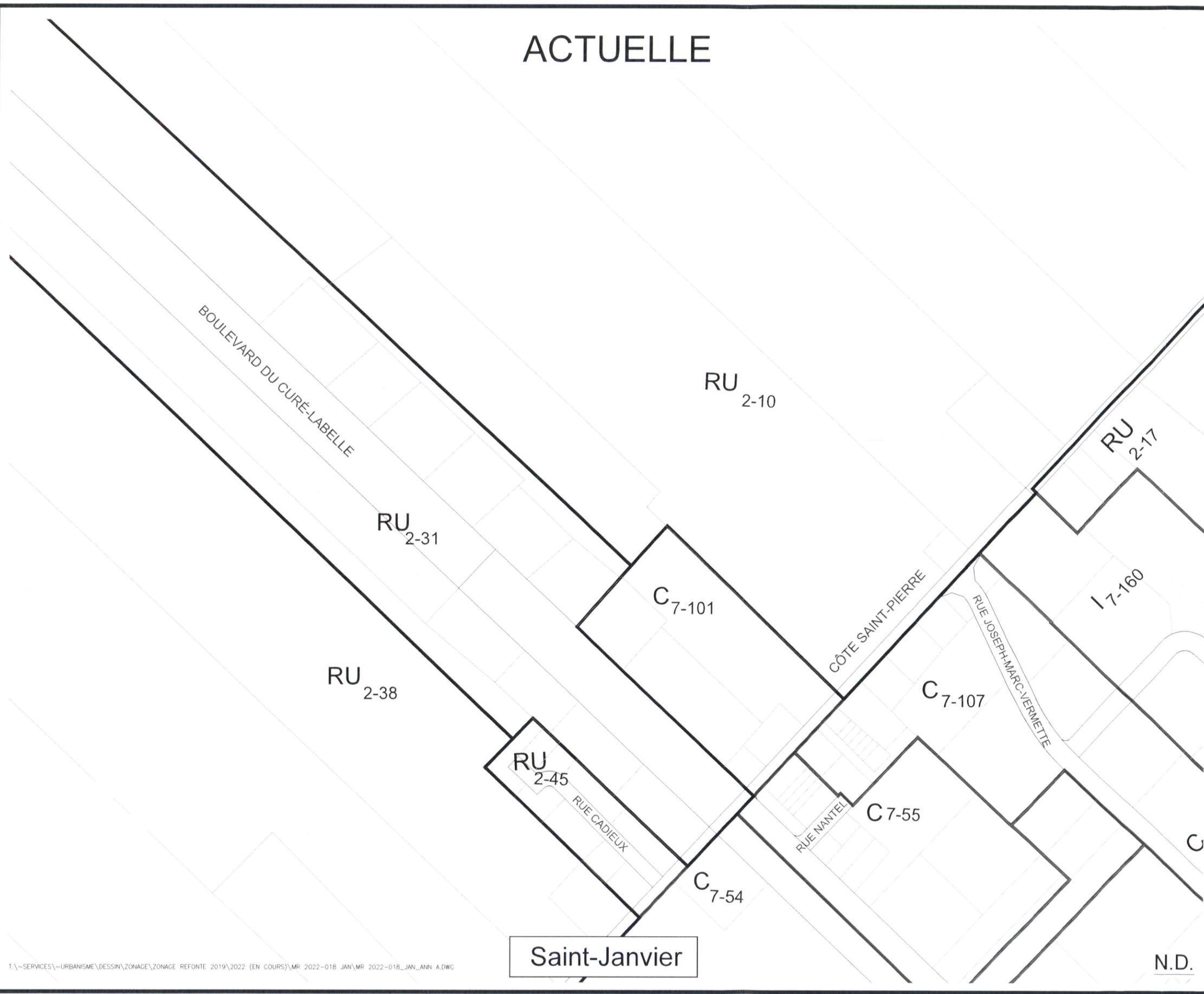
Annexe « A » du règlement numéro U-2555  
de la Ville de Mirabel  
Page 1 de 2

## Saint-Janvier

### Légende:

H	Habitation
C	Commerces et services
M	Mixte
I	Industriel
P	Communautaire et Public
RU	Agriculture et foresterie (rural)
ZOP	Zone aéroportuaire
REC	Récréative
E	Extraction
CO	Conservation
	Limite de zone
	Nouvelle limite de zone
	Limite de ville

ÉCHELLE :	Aucune
DATE :	2 décembre 2022
DESSINÉ PAR :	N. Dubois
PRÉPARÉ PAR :	Yohann DaSylva Urb.
VÉRIFIÉ PAR :	Dominic Noiseux Urb.
NO. AUTOCAD :	T:\services\urbanisme\dessin\zonage\zonage refonte 2019\2022 (en cours)\mr 2022-018 jan\mr 2022-018_jan_ann a.dwg
NO. DOSSIER :	MR 2022-018
PLAN NO. :	ANNEXE "A"



T:\services\urbanisme\dessin\zonage\zonage refonte 2019\2022 (EN COURS)\MR 2022-018 JAN\MR 2022-018\_jan\_ann A.DWG

# PROPOSÉE



Annexe « A » du règlement numéro U-2555  
de la Ville de Mirabel  
Page 2 de 2

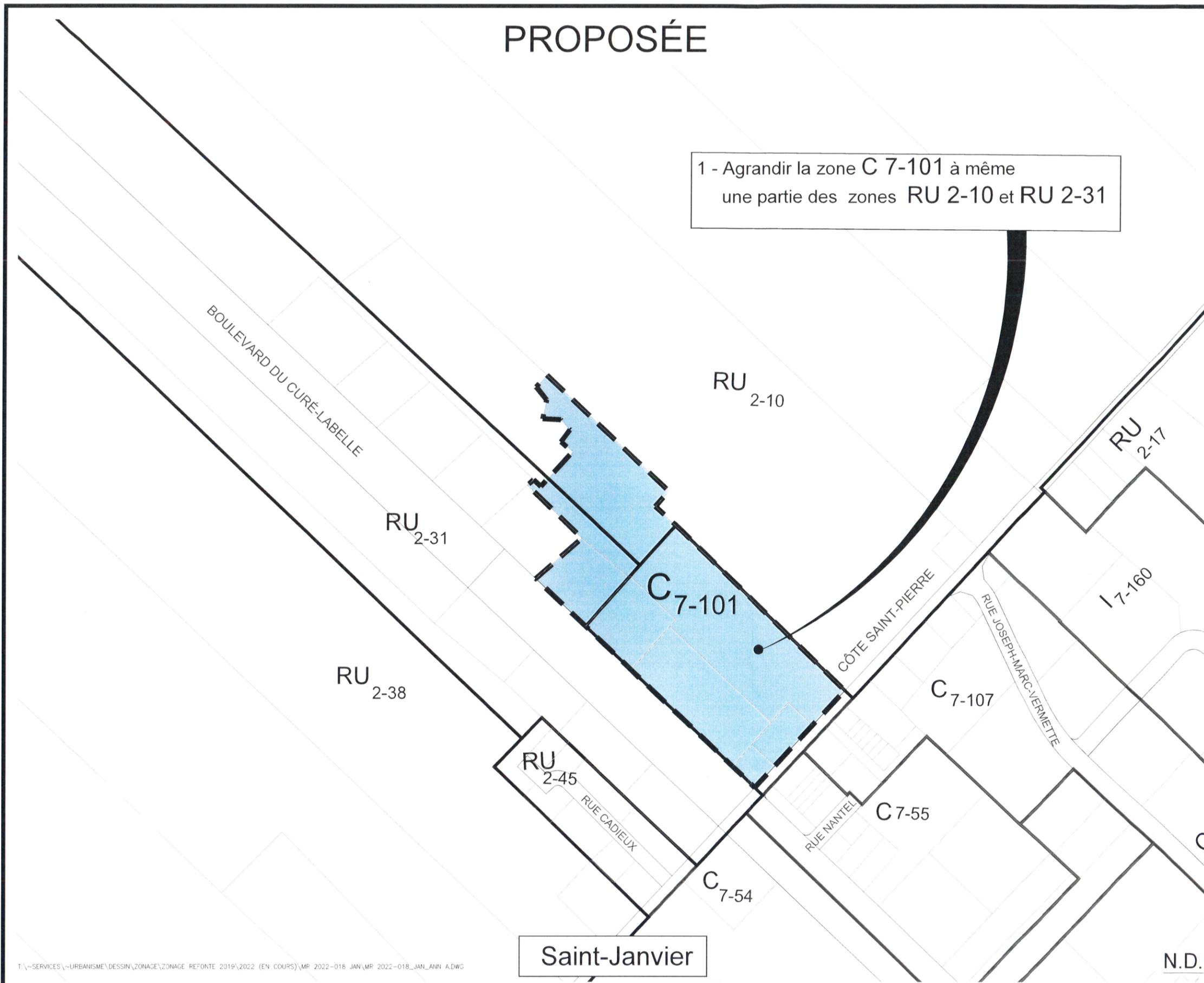
1 - Agrandir la zone C 7-101 à même  
une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31

1 - Agrandir la zone C 7-101 à même  
une partie des zones  
RU 2-10 et RU 2-31

## Saint-Janvier

### Légende:

H	Habitation
C	Commerces et services
M	Mixte
I	Industriel
P	Communautaire et Public
RU	Agriculture et foresterie (rural)
ZOP	Zone aéroportuaire
REC	Récréative
E	Extraction
CO	Conservation
—	Limite de zone
—	Nouvelle limite de zone
—	Limite de ville



Saint-Janvier

N.D.

T:\-SERVICES\URBANISME\DESSIN\_ZONAGE\ZONAGE REFONTE 2019\2022 (EN COURS)\MR 2022-018 JAN\MR 2022-018\_JAN\_ANN A.DWG

ÉCHELLE :	Aucune
DATE :	2 décembre 2022
DESSINÉ PAR :	N. Dubois
PRÉPARÉ PAR :	Yohann DaSylva, Urb.
VÉRIFIÉ PAR :	Dominic Noiseux, Urb.
NO. AUTOCAD :	T:\-services\urbanisme\dessin\zonage\zonage refonte 2019\2022 (en cours)\mr 2022-018_jan_mr 2022-018_jan_ann a.dwg
NO. DOSSIER :	MR-2022-018
PLAN NO. :	Annexe "A"